

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 18

Artikel: Un mystérieux fer à cheval
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Au temps où l'on se couchait avec les poules.

Une publication romande toujours très intéressante, la *Semaine littéraire*, paraissant à Genève, publie actuellement un article intitulé : *la Vie dans le Nouveau-Monde*, où nous remarquons nombre de faits curieux, témoin le suivant :

« A Genève, au temps de Calvin, le principal repas tombait à dix heures du matin, et le souper, par une conséquence nécessaire, avait lieu passablement plus tôt que notre troisième repas actuel, soit vers quatre heures.

» S'il en était ainsi, c'est que les soirées n'existaient pas dans la vie de nos pères. Les procédés d'éclairage étaient trop primitifs pour permettre cette prolongation de la vie active pendant les premières heures de la nuit, à laquelle nous aurions tant de peine à renoncer aujourd'hui.

» On se couchait donc à la brume, avec les poules. Tout naturellement on se levait de meilleure heure; l'activité s'ébranlait aux premières clartés du jour, ou même avant. D'où peut-être l'expression qui s'est conservée à Genève : « travailler d'une aube à l'autre. »

» Les élèves du collège entraient en classe, à six heures en été et à sept heures en hiver, et consacraient probablement les premiers moments d'études aux exercices pour lesquels il n'est pas besoin d'y voir très clair.

» Dans la suite, après l'introduction des lampes, la journée se prolongea plus tard dans la soirée, et les étapes des repas furent reculées. »

Nos lecteurs auront sans doute quelque peine à se figurer les Genevois se couchant ainsi avec les poules. Et quand nous disons les Genevois, il faut nécessairement en conclure qu'il en était partout ainsi.

En effet, au temps de Calvin, les moyens d'éclairage étaient déplorablement. A Paris même, les rues restaient, durant la nuit, dans une obscurité complète et n'offraient aucune sécurité aux allants et venants; dès les premières heures de la soirée elles étaient infestées de voleurs.

Les premiers essais d'éclairage public, qui eurent lieu à Paris au XVI^e siècle, consistèrent en une lanterne que chaque bourgeois était tenu de mettre sur sa fenêtre, lanterne pourvue d'une lame transparente de corne, et renfermant une chandelle ou une petite lampe.

Et dire que cet état de choses se prolongea jusqu'au XVII^e siècle!

C'était au point que l'ordre avait été donné aux directeurs de spectacles publics d'avoir à terminer leurs représentations à quatre heures de l'après-midi, crainte que les bourgeois fussent dévalisés à leur sortie.

Il va sans dire que l'intérieur des habitations n'était pas mieux éclairé, car on ne disposait pour cela que de lampes fumeuses et d'infestes chandelles, dont il fallait à chaque instant couper la mèche pour y voir quelque peu et n'être pas étouffé par la lourde et âcre fumée qui s'en échappait.

Ces chandelles étaient fabriquées par les bouchers, qui fondaient eux-mêmes la graisse pour en obtenir du suif.

Tel était donc au temps de Calvin, et durant tout le XVI^e siècle, l'état on ne peut plus primitif de l'éclairage public et particulier.

Que faire alors dans les longues soirées d'hiver, sinon se coucher avec les poules?

Un mystérieux fer à cheval.

Tous les Lausannois qui ont été à Vevey ont sans doute vu le fameux fer à cheval planté sous l'avant-toit lambrissé d'une maison. Comment ce fer avait-il été se fixer là-haut? telle est la question que de nombreuses personnes se posaient et à laquelle on répondait par des récits plus ou moins fantaisistes.

La légende la plus autorisée faisait remonter le fait au passage des Autrichiens en 1815. Le cheval d'un de leurs cavaliers, allant au triple galop, avait lancé en l'air un de ses fers mal cloué, avec une force si extraordinaire que le fer était allé se planter sous le toit de la maison en question.

En définitive, et jusqu'à ce jour, nous n'avons jamais pu savoir ce qu'il y avait de vrai dans cette histoire. Mais

voilà qu'aujourd'hui, en parcourant un ouvrage excessivement intéressant, fruit de laborieuses recherches, publié en 1890 par M. Alfred Cérésolle, chez Loertscher et fils, nous tombons sur ce passage qui met la chose parfaitement au clair :

« An 1800. — Sous l'angle méridional du toit de la maison Prost (place du Temple), se voit un fer à cheval suspendu, qui a droit à la note ci-jointe : M. Scherrer, du Grand-Clos, près Roche, habitant sa propriété des Belles-Truches, achetée de M. de Joffrey, possédait à cette époque un cheval des plus fougueux. Sortant un jour de la cour du château, et traversant la place, cet animal détacha, un matin, une si furieuse ruade, qu'il en perdit un fer mal assujéti sans doute. Celui-ci, lancé dans l'espace, s'en fut se loger dans le lambris de la maison la plus voisine. Pendant longtemps les assistants cherchèrent à terre le fer disparu, lorsque l'un d'entre eux, levant les yeux, l'aperçut fixé dans le bois à une certaine hauteur de l'habitation située actuellement en face de l'Hôtel des Trois-Couronnes.

« Pour attester ce fait bizarre qui rappelle — on en conviendra — les aventures du baron de Munchhausen, on a eu soin de laisser suspendu à cette maison — est-ce au même endroit? nous en doutons — le fer si violemment lancé. »

Notre patois

à l'étranger.

La jeunesse d'aujourd'hui médit beaucoup de notre patois et rit de ceux qui le parlent encore.

Allez un peu à l'étranger, rieurs! allez manger le pain de la servitude, et vous verrez comme quelques mots de patois peuvent devenir un signe de ralliement; j'allais presque dire le drapeau vert et blanc.

Le récit suivant va vous prouver la vérité de mon dire.

M^{lle} B., une de nos compatriotes de Moudon, venait d'entrer dans la famille K., pour remplir, en Allemagne, une place de gouvernante. Inutile de dire